

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2212.1 et suivants,

Vu la demande en date du 10 août 2023, par laquelle l'entreprise HABITAT REFERENCE 4 rue de Barcelone – 66270 LE SCLER demande l'autorisation de stationner un camion nacelle rue des Ecoles en CROZON, au pignon du n° 67 rue Alsace Lorraine, afin de permettre la pose de panneaux photovoltaïques, les 22 et 23 août 2023,

ARRETONS

ARTICLE 1 **Les 22 et 23 août 2023**

Durant la période des travaux, l'entreprise HABITAT REFERENCE est autorisée à stationner un camion nacelle rue des Ecoles, au pignon du n° 67 rue Alsace Lorraine en CROZON, afin de permettre la pose de panneaux photovoltaïques.

ARTICLE 2 **Les 22 et 23 août 2023**

Durant les travaux, la rue des Ecoles sera interdite à la circulation.
Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :

- Route barrée
- Stationnement interdit
- 2 panneaux travaux AK5
- 2 panneaux « piétons prenez le trottoir d'en face »
- 1 dispositif de balisage du chantier

ARTICLE 3

Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Directrice Générale des Services de la ville de CROZON
Service de Police Municipale
BTA Gendarmerie de la Presqu'île de CROZON
Services Techniques Municipaux
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime.
Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme
A Crozon, le 16 août 2023
P/Le Maire



L'Adjoint délégué

Philippe BRUN